



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21117209



21 SEP. 2021

Greffe

N° d'entreprise : **0449 093 172**

Nom

(en entier) : **Aviapartner Liège**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Aéroport de Liège-Bierset à 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Ratification et renouvellement du mandat d'un administrateur

Extrait du procès-verbal des décisions éctries des actionnaires en date du 12 avril 2021:

1. Les actionnaires décident de ratifier et de renouveler le mandat d'Aviapartner Belgium NV, représentée par son représentant permanent Pieter van den Nieuwenhuizen, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat, pour une durée de six (6) ans, de sorte que son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2027. Son mandat ne sera pas rémunéré.

2. Les actionnaires décident de donner procuration spéciale à Lars Helsen, ou tout Company Lawyer de la société Aviapartner, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution et chacun ayant élu domicile à l'aéroport de Bruxelles National, 1930 Zaventem, afin de rédiger, exécuter et signer tous les documents, instruments et actes en vue d'accomplir toutes les formalités et de donner toutes les instructions nécessaires et utiles afin de mettre en œuvre les décisions susmentionnées, en ce compris, sans y être limité, prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles afin d'accomplir les formalités se rapportant aux exigences d'enregistrement qui doivent être remplies en ce qui concerne les décisions mentionnées ci-dessus.

Lars Helsen
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).